

# Le patronat demande aux bourgmestres de casser les piquets de grève

La police locale doit protéger les entreprises, exigent les employeurs.

**A** lors qu'une grève générale est annoncée pour lundi, les grandes organisations d'employeurs belges (FEB, Union wallonne des entreprises, UCM, Voka...) ont lancé un appel à l'aide auprès de tous les bourgmestres du pays, ainsi qu'aux gouverneurs de province. Ces derniers ont reçu ce courrier vendredi matin.

Dans cette lettre que "La Libre" a pu se procurer, les patrons belges se disent "fortement préoccupés par les conséquences et l'impact des actions syndicales annoncées". Tout le monde a bien entendu en tête les débordements de la grande manifestation nationale de début novembre à Bruxelles.

Par conséquent, les organisations patronales demandent l'appui de tous les bourgmestres – quelle que soit leur couleur politique – afin de protéger les entreprises face aux grévistes énervés et aux casseurs

qui sortiraient des rangs des syndicats. Comment? En mobilisant leur police locale.

**"Violences verbales, menaces..."**

Le courrier du patronat a le mérite d'être clair: *"Les syndicats demandent que le droit de grève soit respecté. Ceci comporte toutefois ses propres limites. Nous devons en effet constater que ces limites sont régulièrement dépassées par certains grévistes. Ainsi il est inadmissible que des piquets, installés sur la voie publique ou à l'entrée de zonings, soient tolérés alors qu'ils constituent des entraves pénales à la circulation. En outre, des faits sortant très manifestement de l'exercice normal du droit de grève et constitutifs d'infractions pénales (violences verbales, intimidation et menaces, violation de propriétés privées...) ont déjà été commis lors d'actions antérieures. Les autorités doivent dès lors mettre tout en œuvre pour protéger également les autres droits et libertés, en particulier le droit des non-grévistes au travail, le droit de circuler et d'accéder aux installations, ainsi que le*

*droit de propriété."*

Par conséquent, estiment les organisations patronales, les bourgmestres ne peuvent pas rester les bras croisés: la police locale doit empêcher les grévistes de barrer les routes, de faire des piquets devant les entreprises, protéger les bâtiments et les travailleurs non grévistes.

*"Les entreprises [...] sont en droit d'attendre des autorités que tout soit mis en œuvre pour prévenir et, le cas échéant, limiter le plus possible les dommages que ces actions syndicales peuvent occasionner sur le terrain, ainsi que leur coût pour les entreprises. Nous comptons, ainsi que nos employeurs, sur toutes les autorités du pays et en particulier sur vous, en tant que chef de la police locale, pour veiller à maintenir l'ordre public et garantir la sécurité des personnes et l'accès aux terrains, bâtiments et installations industriels, commerciaux ou de service ainsi que la mobilité sur toutes les voies de communication pendant les jours d'actions syndicales."*

**F.C.**